



## Concours de la Nouvelle 2010

### Plumes d'Azur

### Règlement

#### Article 1

Un concours public de la nouvelle est organisé par l'association « Plumes d'Azur ».

#### Article 2

Le concours est ouvert à toute personne écrivant en français et âgée de plus de 16 ans. Le candidat pourra envoyer 3 nouvelles maximum.

#### Article 3

Le thème est libre. Définition de la nouvelle :

« *La nouvelle (...) est faite pour être lue d'un coup, en une fois* » écrivait André Gide

Bien que peu valorisée dans l'hexagone, la nouvelle n'a rien d'un art mineur.

*« Elle a sur le roman à vastes proportions cet immense avantage que sa brièveté ajoute à l'intensité de l'effet. Cette lecture, qui peut être accomplie tout d'une haleine, laisse dans l'esprit un souvenir bien plus puissant qu'une lecture brisée, interrompue souvent par le trac des affaires et le soin des intérêts mondains. L'unité d'impression, la totalité d'effet est un avantage immense qui peut donner à ce genre de composition une supériorité tout à fait particulière, à ce point qu'une nouvelle trop courte (c'est sans doute un défaut) vaut encore mieux qu'une nouvelle trop longue. L'artiste, s'il est habile, n'accommodera pas ses pensées aux incidents, mais, ayant conçu délibérément, à loisir, un effet à produire, inventera les incidents, combinera les événements les plus propres à amener l'effet voulu. Si la première phrase n'est pas écrite en vue de préparer cette impression finale, l'œuvre est manquée dès le début. Dans la composition tout entière, il ne doit pas se glisser un seul mot qui ne soit une intention, qui ne tende, directement ou indirectement, à parfaire le dessein prémédité. »*

Baudelaire : Notes nouvelles sur Edgar Poe.

Sans oublier les règles de base de la linguistique française.

#### Article 4

La nouvelle présentée ne devra pas avoir été publiée, sur quelque support que ce soit, ni en cours de publication, ni primée dans un autre concours.

#### Article 5

Les envois devront être expédiés entre le 1<sup>er</sup> mai 2010 et le 18 septembre 2010 à minuit, le cachet de la Poste faisant foi, en courrier postal ou par Internet (voir article 7), tout recommandé est à proscrire, à l'adresse suivante :

Judith Viollet - Quartier Les Claux - 83610 Collobrières - Judith.viollet@wanadoo.fr

#### Article 6

Un code personnel de participation, comprendra un nom de fleur suivi d'un nombre à quatre chiffres.

Exemple : Azalée 1234

Dans le cas d'envois de 1, 2 ou 3 nouvelles, inscrire un code différent pour chacune d'elles.

#### Article 7

##### **Envoi de la nouvelle : Par la Poste :**

La participation au concours est de 10€ (dix euros) par nouvelle, Ce droit de participation, est à régler par chèque à l'ordre de l'association « Plumes d'Azur » qui assurera les inscriptions.

- 7 exemplaires
- Dactylographiés
- Recto
- Paginés.
- Agrafés

##### **Présentation du texte :**

- Format de la page : A4 (21 x 29,7cm).
- Police de caractère : Times New Roman.
- Grandeur de caractère : corps 12.
- Interligne : 1,5
- Marge droite : 3
- Marge gauche : 3
- Marge haute : 3
- Marge basse : 3
- **15 000 maximum (espaces non compris)**

Chaque participant est invité à joindre à son envoi dans une enveloppe, une fiche de renseignements sur laquelle figurera ses ;

Nom,  
Prénom  
Adresse  
Téléphone  
Courriel  
Le code choisi et le titre de la nouvelle  
Le chèque correspondant

Dans cette enveloppe, le candidat mettra une enveloppe timbrée (gratuit pour les candidats résidant à l'étranger) libellée à son adresse pour recevoir le palmarès.  
Les personnes qui souhaiteraient recevoir les résultats par courriel peuvent le signaler et seront ainsi dispensés de l'affranchissement.

Pour respecter l'anonymat de chacun, il conviendra d'inscrire le code choisi en haut et à droite de la première page de chaque exemplaire. Tous les exemplaires ne doivent comporter aucune marque susceptible d'en identifier l'auteur.

### **Envoi de la nouvelle : Par Internet**

La participation au concours est de 13€ (treize euros) par nouvelle pour les frais d'impression des textes pour les jurés.  
Ce droit de participation, est à régler par chèque à l'ordre de l'association « Plumes d'Azur » qui assurera les inscriptions.

La nouvelle pourra être envoyée sous WORD ou OPEN OFFICE, exclusivement en pièce jointe, avec comme nom de fichier, le code choisi inscrit sur la première page.

#### **Présentation du texte :**

- Format de la page : A4 (21 x 29,7cm).
- Police de caractère : Times New Roman.
- Grandeur de caractère : corps 12.
- Interligne : 1,5
- Marge droite : 3
- Marge gauche : 3
- Marge haute : 3
- Marge basse : 3
- **15 000 maximum (espaces non compris)**

Envoyer par courrier la fiche de renseignements à :

Judith Viollet - Quartier Les Claux - 83610 Collobrières

Nom  
Prénom  
Adresse  
Téléphone  
Courriel  
Le code et le titre de la nouvelle  
Le chèque correspondant  
Le palmarès sera envoyé par courriel.

## Article 8

La remise des prix est prévue pour le vendredi 10 décembre 2010, à 19h, ville de Carqueiranne (le lieu sera précisé ultérieurement).

## Article 9

Les membres du jury ainsi que leurs familles ne sont pas autorisés à concourir et les décisions prises par le jury seront sans appel.

## Article 10

Le lauréat du 1<sup>er</sup> prix ne pourra plus concourir aux concours suivants.

## Article 11

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité de leurs œuvres.

## Article 12

Trois prix seront attribués :

Premier prix : **1000 €**

Deuxième prix : **500 €**

Troisième prix : **250 €**

## Article 13

La mention du nom de l'auteur et la référence au concours pourraient être utilisées par les organisateurs en vue de publication sur tous les supports. Les exemplaires ne seront pas rendus.

## Article 14

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, le présent concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé.

## Article 15

La participation à ce concours de nouvelles implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

La Présidente : Nicole Bouquet

La Secrétaire : Judith Viollet

<http://www.plumesdazur.fr>